# Tentatives de suicide : comment les coder en psychiatrie ?

## Codage du diagnostic principal

Z91.50

(antécédents personnels récents de lésions auto-infligées)

## Codage des diagnostics associés

- Auto-intoxication : X60 à X69\*

- Lésion auto-infligée : X70 à X84\*

\*liste des codes au verso

#### Quand coder?

Si vous rencontrez un-e patient-e qui a fait une TS depuis moins d'un mois :

- quel que soit le lieu d'intervention (hospitalisation, urgences, domicile etc)
- que vous soyez médecin, psychologue, interne, infirmier-e etc



Sur l'évolution du codage de la TS dans le RIMP des Hauts-de-France. Langer J., la tentative de suicide : évaluation d'une action d'incitation au codage en psychiatrie, thèse pour le diplôme de docteure en médecine, Université de Lille : 10/06/2021

#### Codes associés - Tentatives de suicide

Auto-intoxications (mots-clés)Code
Analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacésX60
Antiépileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropesX61
Narcotiques et psychodysleptiquesX62
Médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précisionX64
AlcoolX65
Produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précisionX69
Lésions auto-infligées (mots-clés)Code
Pendaison, strangulation et suffocationX70
Objet tranchantX78
Saut dans le videX80

Consignes de codage de la TS dans le RimP www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/3964/2021.4bis.bos\_o.pdf\_ - pp 55-58